Éducation ouvrière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **22 (1930)**

Heft 7

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

date. La nouvelle maison cependant ne fut pas terminée à la date prévue et l'employée resta deux mois sans gain. Elle exécuta quelque travaux à domicile pour la maison, mais qui ne lui furent pas payés. Le salaire de ces deux mois ne lui fut également pas versé. Elle renonça à faire valoir ses droits dans la crainte de perdre son engagement et persuadée que le montant du salaire lui serait versé par la suite. Après 18 mois, elle fut congédiée sous prétexte que la branche pour laquelle elle avait été engagée n'était d'aucun rendement. Elle porta plainte devant le Tribunal des prud'hommes au sujet des deux mois de salaire ainsi que pour un dédommagement de fr. 799.—.

Le verdict du Tribunal a été le suivant: Il n'est pas permis de détourner une employée d'une place assurée et lui faire courir les risques de l'entreprise tout d'abord en n'observant pas le contrat et ensuite en mettant l'employée sur le pavé parce que les affaires ne marchent pas. La revendication légale concernant les deux mois de salaire n'est pas contestée, car ce n'est que dans la crainte d'être congédiée qu'elle ne la fait valoir qu'aujourd'hui, alors qu'on l'a congédiée. La maison est condamnée à l'unanimité à payer le montant intégral de fr. 799.—. Elle a en outre à supporter les frais de procédure qui se montent à fr. 40.—.

Education ouvrière.

L'éducation syndicale en Allemagne.

Le « Gewerkschaftszeitung » de l'Union générale allemande des syndicats a donné dernièrement un rapport sur le travail d'éducation des syndicats allemands, établi d'après les rapports annuels de chaque fédération. Il ressort de ce rapport que le travail d'éducation retient de plus en plus l'attention du mouvement syndical allemand. Ce mouvement n'augmente pas seulement au point de vue effectifs, mais également en intensité. L'instruction syndicale se concentre toujours davantage sur l'éducation des fonctionnaires.

L'éducation des fonctionnaires a été encouragée en Allemagne par la compétence qui est conférée aux représentants de la classe ouvrière dans les entreprises et dans l'économie politique. Tous les droits qui sont conférés légalement aux conseils d'entreprises ou aux conseils économiques ne peuvent être utilisés qu'à la condition que les représentants des ouvriers aient une instruction suffisante leur permettant d'en faire usage. Ce besoin que l'on a éprouvé de faire l'éducation des fonctionnaires a contribué ces dernières années à inciter de nombreuses fédérations à créer leurs propres « écoles fédératives ». La fédération des ouvriers métallurgistes, la première, a installé son Ecole d'économie à Dürrenberg. Il y a 2 ans, la fédération des ouvriers des communes et de l'Etat a ouvert une école à Buckow, et la fédération des ouvriers de fabriques en a également ouvert une à Hanovre. Dernièrement encore l'Union syndicale du bâtiment a également décidé d'installer sa propre école.

Chaque année ces écoles organisent des cours de 8 et 15 jours pour les hommes de confiance des syndicats. En 1928, la Fédération des ouvriers métallurgistes organisa 15 cours avec 631 participants, les ouvriers des communes et de l'Etat 23 cours avec 704 participants, les ouvriers de fabriques 11 cours avec 369 fonctionnaires. D'autres fédérations également qui ne possèdent pas leur propre école ont organisé des cours d'une semaine, par exemple la fédération des mineurs, des ouvriers du bâtiment et des charpentiers. La Fédération des ouvriers de la pierre a limité ses cours à 4 jours. Suivant les rapports

annuels de ces fédérations, 4000 fonctionnaires et militants ont pris part à ces cours.

Il va de soi qu'à part ces cours auxquels participent les fonctionnaires durant une ou deux semaines aux frais des fédérations, de nombreux autres cours du soir et de semaine sont organisés aussi bien par les fédérations que par les comités locaux de la A. D. G. B. Cependant le développement tend de plus en plus à une éducation intensive dans des écoles permanentes. L'Union syndicale allemande a pris sur elle de construire une grande école qui a ouvert ses portes cette année. Cette initiative permet aux fédérations qui ne peuvent créer leurs propres écoles, de préparer leurs fonctionnaires, spécialement les conseils d'entreprise, aux tâches importantes qui leur incombent.

Pour autant que les rapports annuels des fédérations s'expriment sur les résultats du travail d'éducation, les pronostics sont favorables. On constate que les cours centraux animent le travail d'éducation local du fait que les participants aux cours transmettent à leurs sections ce qu'ils ont appris et s'efforcent de créer de nouvelles occasions d'éducation.

L'éducation professionnelle qui a joué un rôle prépondérant dans les syndicats autrefois, n'a plus qu'une importance relative dans certains métiers, comme pour les imprimeurs, les machinistes et les chauffeurs. En général, le travail d'éducation des syndicats n'a plus pour tâche la préparation professionnelle, mais elle poursuit pour ainsi dire uniquement des buts collectifs. Elle veut élever le niveau intellectuel de la classe ouvrière.

Les rapports annuels des fédérations relatent également l'activité d'éducation syndicale dans d'autres domaines, par exemple dans la presse syndicale, qui représente peut-être le meilleur moyen d'éducation. On peut observer presque partout que les organes des syndicats ne se distinguent pas par leur volume, au contraire, on essaye partout avec succès de leur donner un caractère intéressant et très vaste. Les rapports mentionnent également l'emploi des projections et des films, moyens que l'on utilise de plus en plus pour le travail d'éducation syndicale. Les représentations cinématographiques se prêtent spécialement bien pour les assemblées de propagande. Différentes fédérations, comme celles des mineurs, des ouvriers des communes et d'Etat et dernièrement celle des ouvriers du textile ont fait tourner leurs propres films de propagande.

Le mouvement syndical suisse, il est vrai, ne peut pas se mesurer avec les organisations allemandes au point de vue numérique, et il ne dispose donc pas de moyens financiers suffisants, nécessaires à l'entretien d'écoles permanentes. Il lui manque également un certain droit de collaboration dans les entreprises et dans l'ensemble de l'économie qui exige une éducation intensive de ses fonctionnaires. Malgré cela nous aurons encore beaucoup à apprendre de l'expérience de nos camarades allemands. Nous devrons également vouer la plus grande attention à l'éducation des fonctionnaires. Cette attention devrait se manifester tout d'abord par une meilleure fréquentation des cours de vacances organisés par la Centrale suisse d'éducation ouvrière, afin que l'on puisse en organiser davantage. Les rangs des syndicats se sont sensiblement élargis ces dernières années. Il s'agit avant tout de faire l'éducation de ces nouveaux membres organisés. Il s'agit en outre, avec l'aide du pouvoir croissant du travail organisé, d'exercer partout la plus grande influence. Ces deux tâches ne sont cependant possibles que si les syndicats disposent d'un état-major formé de gens de confiance bien à la hauteur de leur tâche.